LAON le mag

VOTRE MAGAZINE • JANVIER - FÉVRIER 2018 • #1

DOSSIER P.4

BIEN CIRCULER, MIEUX STATIONNER

LAON.fr
L'HISTOIRE À UN AVENIR

L'AGENDA

JUSQU'AU 3 FÉVRIER
'' MÉMOIRES CACHÉES ''
Exposition de photographies et vidéos
Mezzanine - Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 13 JANVIER - 10H30
"TOUT-PETIT, JE LIS"
BÉBÉ BOUQUINE
Découverte-lecture
Médiathèque Georges-Brassens

SAMEDI 13 JANVIER - 19H
LOTO DE L'US LAON
Espace polyvalent/Boulodrome

DIMANCHE 14 JANVIER - 8H
BROCANTE DE L'US LAON
Espace polyvalent/Boulodrome

MARDI 16 JANVIER - 16H45
D'LIRE
Club-lecture 8-10 ans
Médiathèque Georges-Brassens

JEUDI 18 JANVIER - 11H
RETOUR VERS LE BITUME - Spectacle musical
Théâtre Guy Sabatier
Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 20 JANVIER - 15H
AMUZ'MÔME "CALEBASS À CONTES"
Lecture pour les 5 - 7 ans
Médiathèque Georges-Brassens

SAMEDI 20 JANVIER - 20H30
MARIAGE ET CHÂTIMENT - Comédie
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

MARDI 23 JANVIER - 21H
DES LUSTRES
Danse contemporaine transmédia
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

MERCREDI 24 JANVIER - 20H
5ÈME ÉDITION - GARE AUX MOTS
Rencontre des arts de la parole
Théâtre Raymond Lefèvre
Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 27 JANVIER - 20H30
FC LAON/LILLE
Match de water-polo N3
Piscine-patinoire le Dôme

DIMANCHE 28 JANVIER - 15H
CONCERT DU NOUVEL AN
Entrée libre - Palais des sports

VENDREDI 2 FÉVRIER 2018 - 20H30
BOUTELIS CIRQUE SANS SOMMEIL
Cirque, magie
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

MARDI 6 FÉVRIER - 20H30
VOLS EN PIQUÉ… - Théâtre Cabaret
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

VENDREDI 9 FÉVRIER - 20H30
GAEL FAURE - Concert
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 10 FÉVRIER - 10H30
BÉBÉ BOUQUINE "TARTINES ET CHOCOLAT"
Découverte - lecture
Médiathèque Georges-Brassens

SAMEDI 10 FÉVRIER - 20H30
FC LAON/GRANDE-SYNTHE
Match de water-polo N3
Piscine-patinoire le Dôme

MARDI 13 FÉVRIER - 20H
LE JARDINIER - Théâtre d'objets
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

JEUDI 15 FÉVRIER - DE 14H30 À 19H
THÉ DANSANT SENIOR
avec l'Orchestre de Dominique Messence
Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 17 FÉVRIER - 15H
AMUZ'MÔME "PICOTI PICOTA"
Lecture pour les 5 - 7 ans
Médiathèque Georges-Brassens

SAMEDI 17 FÉVRIER 2018 - 20H
LA MORDUE/LÉOPOLDINE HH - Concert
Maison des Arts et Loisirs

MARDI 20 FÉVRIER - 16H45
D'LIRE
Club-lecture 8-10 ans
Médiathèque Georges-Brassens

JEUDI 22 FÉVRIER - 20H30
UN FILS DE NOTRE TEMPS - Théâtre
Théâtre Guy Sabatier - Maison des Arts et Loisirs

SAMEDI 24 FÉVRIER - 10H30
CROQ'HISTOIRES
"PETITES HISTOIRES À CROQUER"
Découverte - Lecture pour les 2 - 4 ans
Médiathèque Georges-Brassens

DIMANCHE 4 MARS - DE 8H À 17H
SALON EUROPÉEN DES COLLECTIONNEURS
Espace polyvalent/Boulodrome

En utilisant CyclusOffset plutôt qu'un papier recyclé, l'impact environnemental de ce magazine est réduit de :

2 085 kg de matières envoyées en décharge

500 kg de CO_2

4 998 km parcourus en voiture européenne moyenne

48 959 litres d'eau

6 502 kWh d'énergie

3 388 kg de bois

Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

SOMMAIRE

P. 4, 5, 6 ET 7 DOSSIER : BIEN CIRCULER, MIEUX STATIONNER

P. 8 ET 9 - AMÉNAGEMENTS

P. 10, 11, 12, 13, 14 ET 15 - ACTUALITÉS
Une campagne contre les incivilités
Laon récompensée
État civil

P.16 - ÉDUCATION
Coup de pouce CLE
Les classes à horaires aménagés musique (CHAM)
Les jeunes Laonnois rencontrent un chef papou

P. 17 - SPORTS
Le palmarès 2017 des sportifs laonnois

P. 18 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

P. 19 - CULTURE
Programme de l'hiver

P. 20 ET 21 - TRIBUNES D'EXPRESSION

P. 22 ET 23 - HISTOIRE DE LAON
Il y a un siècle, la difficile question du stationnement à Laon

LAON le mag
Journal municipal de la Ville de LAON
Directeur de publication : Eric DELHAYE
Rédacteur en chef : David VITU
Photos : David VITU, Grégory LEMOINE & Jérome DUFRENOY
Impression Alliance PG - 16 000 exemplaires
Distribution : Adrexo
ISSN : 12 79 - 38 76 - Dépôt légal : 1er trimestre 1999
Service communication - Tél. 03 23 22 85 30
communication@ville-laon.fr

LE MOT DU MAIRE

ÉRIC DELHAYE
MAIRE DE LAON

Chères Laonnoises, chers Laonnois,

Je suis particulièrement heureux de commencer cette nouvelle année à vos côtés.

Élu maire depuis quelques mois, j'ai pris la mesure des responsabilités qui m'ont été confiées. Cela conforte la motivation qui a toujours été la mienne et celle de mon équipe d'œuvrer au service de Laon et des Laonnois et de me battre pour que notre voix soit davantage entendue. Nos villes moyennes, à taille humaine, portent une grande part de l'identité de notre pays. Elles ont un rôle essentiel à jouer, en complémentarité des métropoles et territoires ruraux. L'économie, l'emploi, la revitalisation de notre Cœur de Ville, le bien vivre ensemble, l'écologie font partie de mes priorités. Vous pouvez compter sur ma détermination et mon énergie à agir.

Je me déplace régulièrement dans les quartiers pour vous rencontrer, pour voir ce que l'on peut améliorer, les nouveaux équipements que nous pourrions mettre en place, notamment pour les jeunes. Que vous soyez responsable associatif, chef d'entreprise, parent d'élève, chercheur d'emploi, salarié, étudiant, commerçant… n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos suggestions, à participer à la vie de la cité. Je crois beaucoup en l'intelligence collective car personne ne détient seul la solution miracle aux difficultés. C'est tous ensemble, unis, que nous pourrons porter une ambition forte pour notre ville.

> **« Je crois beaucoup en l'intelligence collective car personne ne détient seul la solution miracle aux difficultés. C'est tous ensemble, unis, que nous pourrons porter une ambition forte pour notre ville. »**

Il ne s'agit pas ici de faire de fausses promesses ni de faire croire que nous exaucerons les souhaits de tout le monde, cela serait bien sûr impossible et irresponsable.

Mais, concrètement, nous ferons en sorte de développer les moments de concertation avec la population sur les projets que nous souhaitons mettre en œuvre.

C'est ce que nous avons déjà fait concernant les rythmes scolaires : un questionnaire a été distribué aux familles et aux enseignants pour connaître leurs avis sur l'organisation de la rentrée prochaine. A l'heure où nous bouclons ce magazine, nous n'avons pas encore la totalité des résultats de cette enquête mais nous voyons déjà que la participation a été forte puisque 62 % des personnes interrogées ont répondu (près de 1500 questionnaires retournés).

Lors du dernier Conseil municipal qui, je le rappelle, est ouvert au public, nous avons présenté notre Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui reflète, en chiffres, nos ambitions pour Laon. Ce document budgétaire est disponible sur le site internet de la ville LAON.FR, vous pouvez le consulter pour prendre connaissance de nos projets.

De même, ce magazine nouvelle formule que nous vous distribuons est important car il vous permet de rester informé sur les actions déployées par la commune au service de ses habitants.

Très bientôt, nous entrerons dans le vif du sujet concernant notre stratégie pour la redynamisation de notre ville avec notamment le projet de construire une halle de marché couvert à Vaux pour redonner un nouveau souffle au quartier.

En attendant de vous rencontrer, je vous souhaite une très belle année 2018, pleine de bonheur, de projets et de réussites, avec une pensée particulière pour celles ou ceux qui traversent des moments difficiles.

BIEN CIRCULER, MIEUX STATIONNER

Favoriser l'accessibilité des centres-villes afin de dynamiser les activités commerciales et développer parallèlement les modes de circulation douce, voilà les objectifs fixés par l'équipe municipale.

LE STATIONNEMENT DEVIENT ENTIÈREMENT GRATUIT

Depuis le 1er janvier, le stationnement est entièrement gratuit sur le territoire de la ville.
Les 600 places de stationnement, anciennement payantes, sont désormais gratuites carclassées en «zone bleue».

LES PLACES DE PARKING QUI ÉTAIENT AUPARAVANT GRATUITES, RESTENT QUANT À ELLES GRATUITES.

La zone bleue a pour objectif de faciliter la rotation des véhicules et de favoriser le partage des places de stationnement à proximité des hypercentres. Elle apporte également la gratuité du stationnement.

QUELS SONT LES HORAIRES DE LA ZONE BLEUE ?

La réglementation «Zone bleue» s'applique du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf jour férié).
Dans les secteurs de stationnements suivants, l'utilisation du disque est obligatoire du lundi au samedi : Places des Droits de l'Homme, du Général Leclerc, du parvis Gautier de Mortagne, avenue Carnot, rue Eugène-Leduc :

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET LES JOURS FÉRIÉS, LE STATIONNEMENT EST LIBRE ET TOUJOURS GRATUIT.

QUELLE EST LA DURÉE DE STATIONNEMENT AUTORISÉE ?

1H30, en zone bleue courte durée. Ces zones sont situées en hypercentre.
3H en zone bleue longue durée. Ces zones se situent en périphérie des hypercentres. Le plan des différentes zones se trouve en page 6.

OÙ TROUVER LE DISQUE DE STATIONNEMENT ?

LA VILLE DE LAON VOUS OFFRE DANS VOTRE MAGAZINE UN DISQUE DE STATIONNEMENT.

Des disques sont également en vente dans les stations-service ou les établissements automobiles spécialisés.

ATTENTION : LE DISQUE DE STATIONNEMENT DOIT ÊTRE DE TYPE EUROPÉEN. IL MENTIONNE UNIQUEMENT L'HEURE D'ARRIVÉE DU VÉHICULE.

MIEUX STATIONNER EN VILLE

Le stationnement devient gratuit mais reste règlementé. Voici un petit rappel de la réglementation pour bien stationner en ville et mieux vivre ensemble.

L'arrêt et le stationnement sont considérés dangereux dans les virages, à proximité des intersections, dans les sommets, dans les côtes, sur les passages à niveau.

CONTRAVENTION : 135 € ET UNE PERTE DE 3 POINTS

L'arrêt et le stationnement sont considérés très gênants sur les emplacements handicapés, les trottoirs, les passages piétons, les emplacements de transport de fonds, les pistes cyclables, près des bouches à incendie.

CONTRAVENTION : 135 €

L'arrêt et le stationnement sont considérés gênants sur les emplacements réservés aux bus et taxis, sur les emplacements dédiés les jours de marchés, braderies, événements..., les ponts, les parkings souterrains ou gênant l'accès ou le dégagement d'un véhicule.

CONTRAVENTION : 35 €

Le stationnement est considéré gênant devant les entrées de garage, portail..., sur les zones de rencontres, dans les aires piétonnes, sur les places de recharge électrique, en double file.

CONTRAVENTION : 35 €

Le stationnement est considéré comme abusif si votre véhicule est stationné au même endroit durant 7 jours sur la voie publique sans interruption.

CONTRAVENTION : 35 €

Le stationnement est interdit en sens inverse de circulation, s'il empiète sur un passage piéton sur les espaces verts et les interdictions matérialisées par des bandes jaunes, zébra et panneau.

CONTRAVENTION : 17 €

La non-utilisation du disque et les dépassements de durée de stationnement autorisée en zone bleue sont sanctionnables.

CONTRAVENTION : 35 €

POLICE MUNICIPALE
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
TÉL : 03 23 22 86 00

LE STATIONNEMENT À LAON EN QUELQUES CHIFFRES

500
PLACES EN ZONE BLEUE COURTE DURÉE

200
PLACES RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

10
PLACES RÉSERVÉES AU RECHARGEMENT DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

115
PLACES EN ZONE BLEUE LONGUE DURÉE

50 PLACES
ARRÊT MINUTE

LE DISQUE DE STATIONNEMENT

EST-IL OBLIGATOIRE POUR TOUS ?

Les véhicules deux-roues et électriques ne sont pas soumis à cette réglementation. Les personnes en situation de handicap, si elles disposent de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), peuvent stationner sans apposer de disque. La CMI doit, dès lors, être mise en évidence à l'intérieur du véhicule contre le pare-brise. Cependant, le stationnement ne peut pas excéder 24h sur un emplacement qui leur est réservé.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le disque bleu est désormais obligatoire. Il remplace le ticket de parking. La différence ? Le stationnement est gratuit ! Placez-le derrière le pare-brise pour être facilement lisible.

ET N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER L'HEURE DE DÉBUT DE VOTRE STATIONNEMENT.

INTÉGRER LE STATIONNEMENT DANS LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Les projets structurants menés sur le territoire de la Ville de Laon ont pour finalité de moderniser notre cadre de vie, en harmonie avec l'esthétisme urbain exceptionnel de notre ville.
Le respect de cette unité urbaine demeure bien évidemment une priorité lorsque de nouvelles places de stationnement sont aménagées. Les réalisations récentes rues Brunehaut et de l'Arquebuse illustrent cette volonté.

L'ARRÊT MINUTE

Pour favoriser la rotation à proximité de certains commerces (boulangerie), la ville a aménagé une cinquantaine de places «arrêt minute». La durée tolérée de stationnement sur ces arrêts minute est de 10, 20 ou 30 minutes. Elles sont réglementées par bornes électriques ou par disque de stationnement.

DEUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRES EN 2018

La ville de Laon installera deux nouvelles bornes de recharge, promenade de la Couloire Guy Sabatier (près du kiosque à musique) et avenue du Maréchal Foch.

5 bornes sont déjà à votre disposition :

- Place du Général Leclerc
- Place Robert-Aumont
- Parking de la Plaine
- Place des Droits de l'Homme
- Place Victor Hugo

DÉVELOPPER LES MODES DE CIRCULATION DOUCE

Conformément au plan pluriannuel de développement des modes de circulation douce de la Ville de Laon, des cheminements piétons et cyclistes sécurisés sont aménagés à l'entrée de ville avenue Charles de Gaulle. Dans la continuité, des aménagements cyclables, rue Jean-Jacques Rousseau, seront réalisés en 2018.

De plus, pour faciliter l'utilisation du vélo, la Ville de Laon réalisera également des parcs à vélos, rue Nicolas Appert, place des Droits de l'Homme et place Victor Hugo en 2018.

AMÉNAGEMENTS

À VENIR

RUE DES LILAS

La modernisation de la voirie et des trottoirs de la rue des Lilas débutera prochainement. Cette intervention qui durera trois mois permettra de reprendre l'éclairage public et la partie privative de l'OPAL dans cette rue.

INVESTISSEMENT : 270 000 €

Financement : Ville de Laon
Conseil Départemental - OPAL

EN COURS

RESTRUCTURATION DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE

Débuté en octobre 2017, l'aménagement se poursuit.
Les soutènements de la piste cyclable le long du pont sont réalisés. Les voies cyclables et piétonnes, côté boulodrome, sont achevées. Fin janvier, les réalisations en cours sur le giratoire du côté de la rue "Nicolas Appert" seront achevées. Les aménagements côté Moulin Roux seront en cours de réalisation ainsi que ceux en direction du giratoire de la RN2.

INVESTISSEMENT : 1 500 000 €

TERMINÉ

RUE QUENT

La réfection des trottoirs de la rue Quent est achevée. 12 nouvelles places de stationnement ont été aménagées. Les quais de bus sont mis en conformité "PMR" (personnes à mobilité réduite).

INVESTISSEMENT : 130 000 €

PARKING DU PALAIS DES SPORTS

En décembre, des travaux sur la partie annexe du parking ont permis d'augmenter la capacité du parking du palais des sports. Le nouvel enrobé et la matérialisation des places de stationnement faciliteront son utilisation par les nombreux visiteurs du palais des sports.

INVESTISSEMENT : 60 000 €

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - VILLE DE LAON
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
TÉL. : 03 23 22 87 70

À VENIR

LA CHAPELLE DES TEMPLIERS

Monument emblématique du patrimoine laonnois, la chapelle des Templiers serait la plus ancienne construction de cet ordre en Occident. Cette spécificité en fait une référence internationale.
De taille modeste, cet édifice a été érigé vers 1140.
Depuis, l'usure du temps et les interventions sommaires ont altéré cette construction. La réhabilitation de ce monument se révèle extrêmement complexe. C'est pour cette raison que la Ville de Laon avec ses partenaires réaliseront, durant 4 mois, des interventions qui permettront de définir le protocole afin de réaliser une rénovation complète et pérenne.

INVESTISSEMENT : 150 000 €

Financement : Ville de Laon - DRAC

ESPACE ARSÈNE HOUSSAYE À ARDON

La Ville de Laon, après avoir réhabilité les salles Lecarlier et du Bridge-club, entreprend la rénovation jusqu'en février, de la partie centrale de ce bâtiment. Les menuiseries et l'intérieur du bâtiment seront entièrement repris : électricité, sol, isolation, plafond... Le ravalement de façade, dans le respect des constructions du quartier, permettra de valoriser ce bâtiment et d'améliorer son assainissement.

INVESTISSEMENT : 90 000 €

LA VIDÉOTRANQUILLITÉ, OPÉRATIONNELLE EN AVRIL

Après une première phase de travaux qui concernait le raccordement des réseaux de vidéotranquillité, la société Eiffage réalisera à partir de mi-février l'installation des 15 caméras full HD sur les sites retenus. Ce service de vidéotranquillité sera opérationnel à partir du mois d'avril.

ZOOM SUR

L'INSERTION AU SERVICE DU PATRIMOINE

Depuis de nombreuses années, la Ville de Laon gère deux chantiers d'insertion : le chantier Grimpettes (espaces verts) et le chantier Remparts - rénovation du patrimoine bâti (maçonnerie).
Chaque chantier compte 16 bénéficiaires.
Ce dispositif - pour lequel la Ville a conventionné avec l'État et le Conseil Départemental - permet à des personnes sans emploi, sous certaines conditions d'éligibilité, de bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.
Le CDDI , d'une durée minimum de 4 mois et d'une durée maximale de 24 mois, vise à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
Les équipes du chantier maçonnerie interviennent actuellement et jusqu'au printemps sur la rénovation du rempart Saint-Martin. En décembre, elles ont mis en place, porte d'Ardon, un mur de soutènement au niveau de la roche mère.
Jusqu'à fin janvier, les équipes Grimpettes s'occupent de la propreté des sentes (ramassage des feuilles, des papiers...). Elles ont réalisé cet automne un aménagement paysager dans les escaliers de la sente des Froids-culs, de la promenade de la Madeleine et de la sente Saint-Just.

RENSEIGNEMENTS : SONIA MICHELET
CHARGÉE DES PROJETS D'INSERTION - VILLE DE LAON
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
TÉL. : 03 23 22 87 42

LA RÉNOVATION DES REMPARTS DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Depuis juin 2017, la direction départementale des finances publiques de l'Aisne rénove le rempart Nord de la cité administrative. Les travaux, qui dureront 6 mois, permettent de rénover dans son intégralité cette portion de remparts. Les végétaux sont enlevés, les pierres bénéficient d'un gommage (les plus abîmées sont remplacées), les joints sont repris.
Cette action participe à la valorisation du formidable et imposant patrimoine laonnois.

INVESTISSEMENT : 295 000 €

Financement : budget d'entretien des bâtiments de l'État

LAON
À L'AFFICHE

ACTUALITÉS

MORGANE PRODUCTION CHOISIT LA CATHÉDRALE DE LAON

Le tournage des reconstitutions pour le documentaire "Secrets de cathédrale", produit par Morgane Production, s'est déroulé à Laon.

"Nous avons eu avec le réalisateur Jérôme Gluzicki, un coup de cœur pour la cathédrale de Laon, et son charme particulier, la plus lumineuse qu'on ait vue. Les services de la Ville nous ont particulièrement bien accueilli et facilité le tournage" explique Grégory Allain, directeur de production.

Ce documentaire évoquera également les cathédrales d'Amiens, Strasbourg, Saint-Denis, Noyon et Beauvais.

L'équipe de tournage qui avait besoin de 20 à 50 figurants chaque jour pour les scènes de reconstitution, a pu compter sur l'enthousiame des compagnies et associations médiévales laonnoises.

À découvrir courant 2018 sur RMC Découverte !

RACHEL ET VOUS SUR WEO TV

Rachel Legrain-Trapani, miss France 2007 et présentatrice de la chaine WEO, est venue découvrir le patrimoine exceptionnel et la richesse de la vie associative de notre ville pour son émission « Rachel et vous » sur la TNT. Ces reportages ont été diffusé le 8 janvier.

LAON SOUTIENT LA CANDIDATURE EXPOFRANCE 2025

EXPO 2025
GRAND PARIS
FRANCE

La Ville de Laon a participé au lancement de la candidature Paris EXPOFRANCE 2025 dans la grande galerie de l'Évolution du museum national d'histoire naturelle. Plus que jamais, notre ville est partenaire de cette initiative en se positionnant pour l'obtention du label "Ville-détour". L'obtention de ce label permettra à notre ville d'être référencée dans le dossier de candidature de la France, et par conséquent de renforcer sa visibilité.

N'hésitez pas à apporter votre soutien à EXPOFRANCE 2025 sur les réseaux sociaux !
WWW.EXPOFRANCE2025.COM - EXPOFRANCE 2025 - EXPOFRANCE_2025

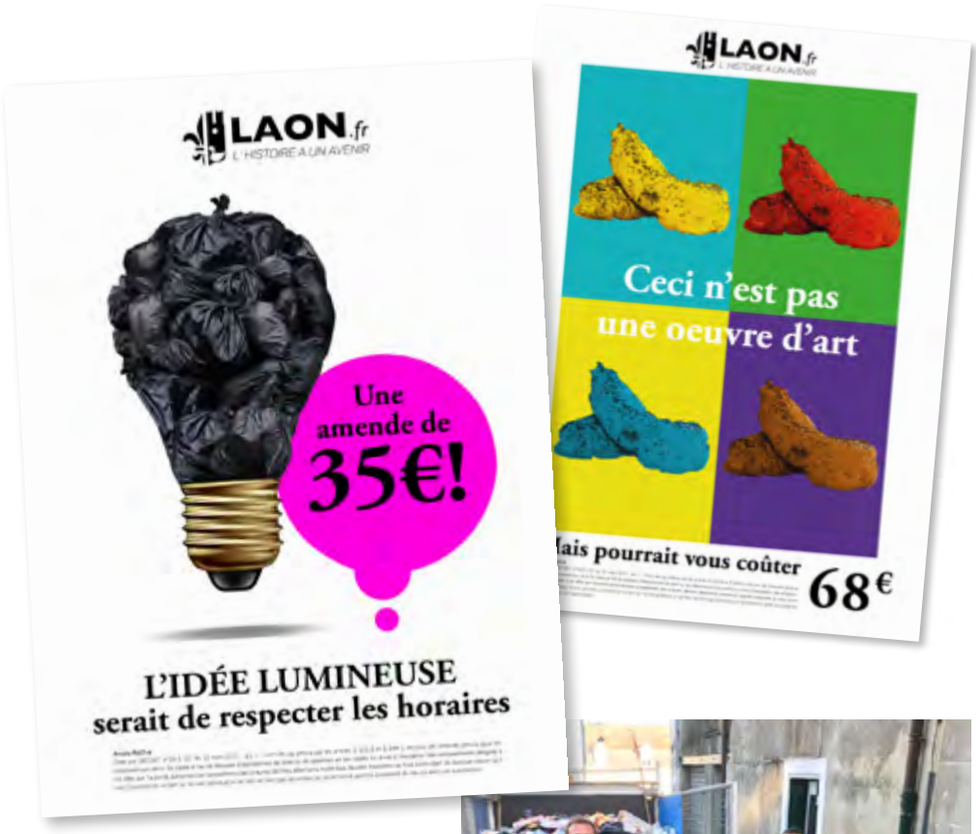

LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS

La lutte contre les incivilités est un enjeu majeur de la nouvelle équipe municipale, afin de préserver le vivre ensemble. C'est pourquoi en janvier, la Ville de Laon lance une campagne de communication et crée sa brigade verte.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DÉCALÉE

La nouvelle campagne de communication réalisée par la Ville de Laon dans le cadre de la lutte contre l'incivisme insiste sur la responsabilité de chacun vis-à-vis du bien commun. Elle rappelle aussi les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants. Adopter un comportement civique et transmettre les bons réflexes relèvent de la responsabilité de chacun.

LA CRÉATION D'UNE BRIGADE VERTE

Une "brigade verte" vient d'être créée au sein de la Police municipale. Sa mission est de constater les infractions concernant les déjections canines, les nuisances sonores, le dépôt de sacs poubelles sur les trottoirs en dehors des heures de collecte ou les décharges sauvages de déchets. Elle assure une présence sur le terrain pour repérer les comportements portant atteinte à l'image de la ville et à l'hygiène publique.
Cette "brigade verte" a également un rôle de proximité. Au contact de la population, ils pourront informer les citoyens sur les bonnes pratiques et les moyens mis à leur disposition par la ville : déchèterie, service des encombrants sur rendez-vous, crotinettes…

BRIGADE VERTE
POLICE MUNICIPALE
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
TÉL. : 03 23 22 86 00
POLICE-MUNICIPALE@VILLE-LAON.FR

JEUX D'ESTAMINET DE FLANDRES

Le Laonnois Dominique Lobjois consacre un livre de 176 pages à l'étude des jeux traditionnels qui jouent un rôle important dans l'animation des estaminets.
L'estaminet est connu comme lieu de convivialité et d'humanité, organisé autour de trois axes : Un bon choix de bières, une gastronomie locale typique et une offre de jeux captivants. Plusieurs ouvrages ont étudié leurs rôles sociaux et culturels, mais ils n'ont fait qu'effleurer la part des jeux dans cet ensemble. Dominique Lobjois prend le parti de ne présenter que les jeux présents avant les années 1950 (description, règles, ambiance et origine).

"JEUX D'ESTAMINETS DE FLANDRES"
DOMINIQUE LOBJOIS
ENGELAERE ÉDITIONS
DISPONIBLE EN LIBRAIRIE
24€

PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT NE JETEZ PAS VOS AIGUILLES À LA POUBELLE

Vous êtes patient en autotraitement et utilisez quotidiennement des traitements médicaux perforants comme des aiguilles, ce dispositif est fait pour vous ! Des boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert sont mises à disposition des patients gratuitement par Dastri dans les pharmacies. Deux millions de boîtes sont ainsi distribuées chaque année aux patients en autotraitement lors de la délivrance de leur traitement. Ces boîtes évitent à vos proches ou aux agents chargés de la collecte de vos poubelles de se blesser avec vos aiguilles usagées. Lorsque votre boîte à aiguilles est pleine, rapportez-la dans un point collecte... Tout simplement et gratuitement !

LES PHARMACIES DU RÉSEAU DE COLLECTE À LAON
Pharmacie Corcy - Pharmacie Francart - Pharmacie de l'Hôtel de Ville - Pharmacie Fayet Pharmacie Lecuyer - Pharmacie de la gare Pharmacie Victor Hugo - Pharmacie Point-Champagne - Pharmacie Lemoine Depaquit - Pharmacie de la Cité

L'UNICEF OUVRE UNE PERMANENCE RUE CHÂTELAINE

Le public peut découvrir dans cette permanence les cartes de vœux, puzzles, clés USB, mugs, livres… de l'UNICEF (Fonds des nations unies pour l'enfance). La vente de ces produits participe au financement des missions sur le terrain : nutrition, protection, éducation, accès à l'eau, vaccination... Des bénévoles et les jeunes en mission de service civique informent le public sur les actions de l'UNICEF à travers le monde.
Pour les enfants (principalement de 7 à 9 ans), des ateliers "Temps pour l'enfant" sont organisés gratuitement. Les thématiques abordées concernent la Convention internationale des droits de l'enfant, la famine dans le monde, les enfants-soldats... Enfin, cette permanence permet également de faire un don ou de devenir bénévole pour UNICEF France.

COMITÉ UNICEF PICARDIE
37 RUE CHÂTELAINE
03 23 79 00 29 - WWW.UNICEF.FR

LA VILLE RÉCOMPENSÉE PAR LE LABEL AQUAPLUS

Lors du Salon des maires, Éric Delhaye, maire de Laon, a reçu le label Aquaplus service. Ce label récompense les résultats d'excellence en matière de qualité, durabilité et performance des services d'eau potable de la Ville de Laon ainsi que le travail mené par les services depuis des années. Seules quatorze collectivités ont aujourd'hui ce label en France. Le comité Aquaplus est composé de 35 organismes privés et publics.

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU À LAON

En mars, découvrez l'ensemble des dispositifs qui permettent aux Laonnois de bénéficier d'une eau de qualité, sur le site de la station d'épuration. Le programme des animations sera disponible dans le prochain LAON le Mag (distribué en mars 2018). Les 22 et 23 mars seront réservés aux visites scolaires, le 24 au grand public.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Christina **GOSSET**	59 ans
Élie **PIERRET**	56 ans
Michel **BUVRY**	90 ans
Céline **BOURION** ve **CHAMAUX**	95 ans
Mohamed **SOU**	75 ans
Jean-Claude **BAQUIAS**	77 ans
Jacqueline **BOURDIAU** ve **DELAMOTTE**	86 ans
Monique **FLOQUET** ve **BERNARD**	89 ans
Jacqueline **CHARLIER** ve **FOURNIER**	94 ans
Christelle **HERBET**	47 ans
Jean **IGIER**	86 ans
Roger **LACROIX**	88 ans
Patrice **SALLERIN**	55 ans
Jacques **PERILLEUX**	79 ans
Roland **TILLY**	92 ans
Anne **ZANGERLIN**	103 ans
Robert **CARLIER**	90 ans
Bernard **CONAN**	58 ans
Geneviève **CONQUET** ve **LEBRUN**	96 ans
Françoise **FOSSIER** ép **OGET**	74 ans
Edmond **MISMAQUE**	93 ans
Pierre **BARCELLA**	85 ans
Marc **TINOT**	73 ans
Roger **PELLETIER**	77 ans
Marguerite **SEILER** ve **WATELET**	88 ans
Jean-Jacques **MARA**	65 ans
Gisèle **CLISSE** ve **GUEANT**	87 ans
Christian **BOURDIN**	53 ans
Eugène **COMMENY**	83 ans
Irène **GRONNIER** ve **MICHEL**	92 ans

NAISSANCES

Constance **JUTIN TRESILLARD**	12.10.2017
Shannel **ROUSSEAU**	05.11.2017
Lucas **DELGRANGE**	08.11.2017

MARIAGES

Joëlle BOUTHORS & François SOUAILLE
Sabrina BECRET & Johnny VERHEYDE
Gaëlle LE MALLIAUD & Cyrille MOIROU

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous souhaitez faire construire, réaliser des travaux sur votre propriété.
Selon leur localisation et leur importance, vous aurez peut-être besoin d'une autorisation d'urbanisme : permis de construire, d'aménager, de démolir ou simplement d'une déclaration préalable

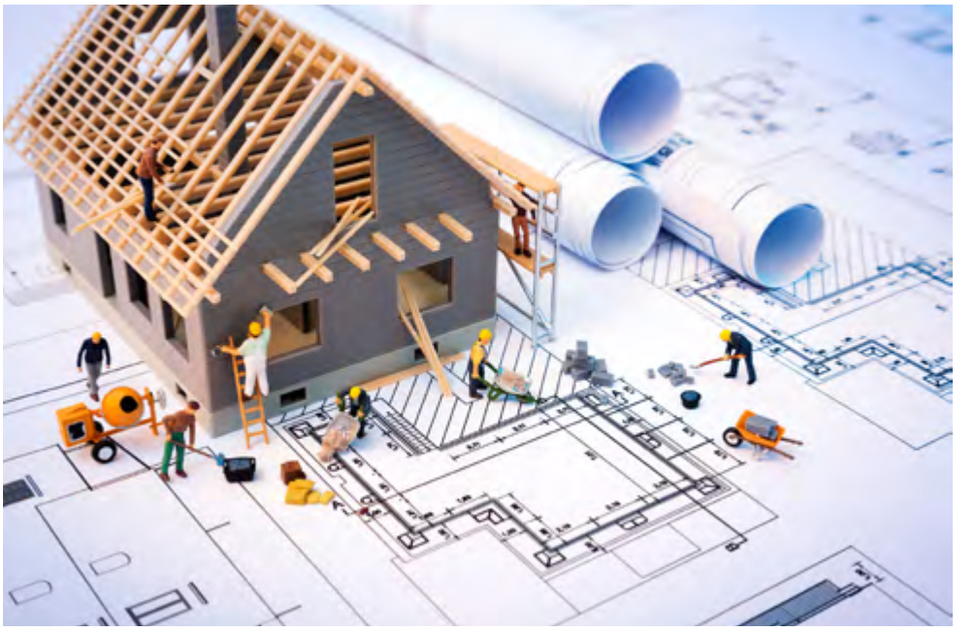

CONTACT
SERVICE URBANISME - VILLE DE LAON
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
03 23 22 87 87
URBANISME@VILLE-LAON.FR
TÉLÉCHARGEZ LES FORMULAIRES POUR RÉALISER VOTRE DEMANDE SUR WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

À QUOI SERT UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Une autorisation d'urbanisme est un document par lequel une autorité publique compétente (commune, collectivité locale, instance) certifie la conformité d'un projet au regard des obligations et des restrictions du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette autorisation porte sur l'utilisation du sol, le traitement des abords du projet, l'architecture et l'implantation, ainsi que sur l'assainissement.
À noter : si votre projet se trouve en secteur sauvegardé, les conditions d'obtention d'une autorisation d'urbanisme diffèrent.

POUR QUELS TRAVAUX ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la ville de vérifier si les travaux projetés sont conformes aux règlements d'urbanisme. De manière générale, toute construction est soumise à autorisation, de même, pour tous les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (extension, rénovation de toiture, ouverture d'une fenêtre...).
Pour savoir si vous devez déposer une demande d'autorisation, contactez le service urbanisme de la Ville de Laon.

DANS QUELS DÉLAIS ?

Le délai d'instruction est d'un mois pour les déclarations préalables, de deux mois pour les permis de construire. Ils peuvent être plus longs en fonction de la localisation de votre terrain ou de la nature de votre projet.
Votre permis de construire ou déclaration préalable une fois obtenue demeure valide pendant 3 ans.

ET APRÈS ?

Avant de commencer les travaux, une déclaration préalable d'ouverture de chantier est nécessaire. Vous devrez également déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux lorsqu'ils sont achevés. La ville dispose alors d'un délai de 3 mois pour les contrôler.

N'OUBLIEZ PAS de demander une autorisation d'intervention sur le domaine public si vos travaux empiètent sur le domaine public.

DEMANDEZ D'ABORD UN CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme vous informe des prescriptions urbaines concernant l'environnement et la zone d'urbanisation où se situe votre projet.
Taxes applicables à votre foncier, droit de la propriété, informations sur les projets d'équipements prévus ou existant sont mentionnés sur ce document.
CONSEIL : DEMANDER TOUJOURS UN CERTIFICAT D'URBANISME AVANT D'ENVISAGER L'ACHAT DU TERRAIN OU LE DÉBUT DES TRAVAUX.

ÉLAGAGE : VOS OBLIGATIONS

Si vous êtes propriétaire ou locataire de parcelles plantées d'arbres, arbustes ou haies, vous devez veiller à leur entretien. Vos végétaux ne doivent pas déborder sur la chaussée, le trottoir, s'approcher des lignes électriques et téléphoniques ou des panneaux de signalisation, gouttières et propriétés voisines… En cas de gêne ou dégâts, vous êtes considéré comme responsable.

Pour rappel, seuls les arbres plantés à plus de deux mètres de votre limite de propriété peuvent dépasser deux mètres de haut. Les autres plantations peuvent être plantées à cinquante centimètres de votre limite de propriété, mais ne devront pas dépasser deux mètres de haut.

Votre voisin est en droit d'exiger de vous la coupe de branchages venant au-dessus de sa propriété. Il peut également vous imposer la taille de vos plantations situées à 50 cm de son terrain à la hauteur maximale de deux mètres.

Sur le domaine public, le maire peut vous mettre en demeure d'intervenir si cette végétation présente un risque, entrave la libre circulation des piétons ou masque la visibilité des automobilistes. À défaut d'intervention, il peut mandater à votre charge, les services techniques de la ville ou une entreprise spécialisée. Les propriétaires de réseaux aériens (ERDF, France Télécom, Numericable...) peuvent également engager cette démarche à votre égard, après vous avoir préalablement informé.

Les interventions d'élagage, en particulier à proximité des réseaux aériens, routes et bâtiments peuvent représenter un danger. Elles nécessitent des compétences techniques et des mesures de sécurité particulières.

LAON ASSURE SA 3ÈME FLEUR

Le jury régional des Villes et Villages fleuris, label de qualité de vie, a confirmé la 3ème fleur de notre ville. Il a notamment mis en avant l'ambition et la volonté de la ville de Laon pour conserver ce label et atteindre la 4ème fleur.

Cette distinction récompense le patrimoine paysager et végétal de notre ville (créativité, diversité et harmonie des massifs), les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie (nouveau règlement local de publicité, interventions gratuites sur le domaine privé de la brigade municipale anti-graffiti, aménagements urbains et paysagers...), les actions liées au développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti...), l'animation et la valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants, promotion...).

LES LAURÉATS DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2017

Le jury, composé d'Éric Delhaye, Maire de Laon, d'élus et de professionnels, a récompensé :

Catégorie balcons CIL & privés
1 - Josiane LONGUET
2 - Colette TISSERON
3 - Max OUDIN
3 - Geneviève LESCIEUX

Catégorie balcons OPAL
1 - Séverine IMAM
2 - Annie WATTIER
3 - Freddy USCIDDA

Catégorie Maisons bailleurs
1 - Nicole PINOTEAUX
2 - Josette PREVOT
3 - Jennifer DEMARLY

Catégorie maisons particuliers
1 - Josette STIBLER
2 - Jean-Louis PAQUET
3 - Éliane CHANTREUX

ÉDUCATION

LES CLUBS COUP DE POUCE

Lutter contre le décrochage scolaire dès le début de la scolarité, telle est l'ambition de la Ville de Laon.

Depuis 9 ans, dans le cadre de son Projet Éducatif Global, la Ville de Laon a mis en place des clubs Coup de Pouce. Leur principe est simple : favoriser le goût et le plaisir de lire et l'envie d'écrire à des enfants qui ne vont pas spontanément vers les livres en CP et montrer que les mathématiques peuvent être ludiques en CE1. Les premiers clubs concernaient les enfants de CP et s'articulaient autour de la lecture et l'écriture.

Depuis deux ans, la ville de Laon expérimente de nouveaux clubs lecture écriture mathématiques pour les CE1, mais également des clubs langage pour des enfants de Grande Section.

L'objectif est d'accompagner les enfants et leurs parents durant les apprentissages pour leur permettre de réussir par la suite.
Cette année, ce sont 35 enfants et leurs familles sur les écoles Anatole France, La Fontaine et Louise Macault qui sont concernés. L'État et de la CAF de l'Aisne sont partenaires du dispositif mis en place par la Ville de Laon.

LES ÉCOLIERS LAONNOIS RENCONTRENT LE CHEF MUNDIYA KEPANGA

Mundiya Kepanga, chef de la tribu papoue des Hulis, a été fait citoyen d'honneur de la Ville par Éric Delhaye, Maire de Laon.
Mundiya Kepanga parcourt la planète et se rend dans les plus grandes institutions internationales pour alerter l'opinion sur la déforestation et sensibiliser,notamment les enfants, à la sauvegarde de l'environnement.
Le 16 novembre, de jeunes Laonnois ont pu assister à la projection du film "Frères des arbres" de Marc Dozier et Luc Morescot sur la déforestation et échanger avec Mundiya Kepanga.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE MACAULT

L'école Louise Macault accueille des CHAM depuis 1992.
Ces classes sont proposées aux enfants du CE1 jusqu'au CM2, quel que soit leur quartier d'habitation. Les enseignements en CHAM sont variés : percussions, chant, initiation instrumentale et formation musicale. Cet enseignement musical s'inscrit dans le cursus scolaire (entre 3 et 4h). Elle concerne 60 élèves. L'enseignement musical est assuré par les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse.
À Laon, cette spécialisation peut être poursuivie au collège des Frères Le Nain.
Pour inscrire votre enfant, aucun prérequis musical n'est demandé. Ce dispositif est gratuit. Une réunion d'information à destination des parents intéressés se déroulera en avril 2018.
ÉCOLE LOUISE MACAULT - 03 23 22 85 97.

SPORT

LE PALMARÈS DES SPORTIFS LAONNOIS 2017

Éric Delhaye, Maire de Laon et Philippe Mozin, Adjoint au Maire en charge du Sport, ont reçu lors de la soirée des récompenses les sportifs laonnois qui ont marqué 2017. Bravo à celles et ceux qui portent haut les couleurs de notre Ville à travers la France.
Cette soirée placée sous le signe de la convivialité était animée par l'artiste Karine Clindœil. Le peintre Ibara a également réalisé une toile en direct en remerciement aux bénévoles des associations sportives de la ville. Elle sera prochainement accrochée au palais des sports.

SACHA VELLY

FCL NATATION

ATHLÈTE MASCULIN 2016/2017

14ème nageur français : Trophée Lucien ZINS
2nd Français sur le 400 m nage libre
3ème Français sur 1500 m nage libre
3 records de Picardie sur 200 m nage libre, 400 m nage libre et 1500 m nage libre en 2017

RC LAON

ORGANISATION SPORTIVE 2016/2017

FINALES TERRITORIALES 23 avril 2017, 150 bénévoles ont été mobilisés sur la journée, pour 2000 entrées

VICTOIRE BERTEAU

VÉLO CLUB LAONNOIS

ATHLÈTE FÉMININE 2016/2017

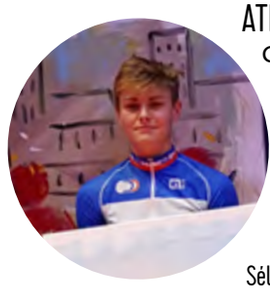

Championne de France sur Route en 2016
Championne de France sur piste (SCRATCH) en 2016
Vice-Championne de France de course aux points
3ème France en poursuite individuelle en 2016
3ème France au 500 m départ arrêté en 2017
7ème à la coupe des Nations (international)
Membre de l'équipe de France
Sélectionnée aux championnats du monde sur piste

ÉQUIPE FEEDER

LA GAULE LAONNOISE

PÊCHES SPORTIVES EN EAU DOUCE

MEILLEURE ÉQUIPE 2016/2017

Bruno HABETS, Olivier DEFROCOURT, Manuel GOUILLEUX, Julien THIBAUVILLE et Thomas VERBRUGGHE.
Champions de France FEEDER

RÉMI GRABSKI

PRÉSIDENT ET ENTRAINEUR DU CLUB DE PLONGÉE DE LAON

ENTRAINEUR 2016/2017

ÉCONOMIE

LA VILLE DE LAON À FRANCHISE EXPO PARIS

Le service Commerce et Artisanat de la Ville de Laon participera du 25 au 28 mars 2018, à **FRANCHISE EXPO PARIS**. Le salon de la franchise offre l'opportunité de rencontrer un grand nombre de franchiseurs.
La participation de la ville à ce salon s'inscrit dans une démarche municipale volontariste et pro active. Élus, techniciens et commerçants laonnois mettront en avant les atouts et les nombreuses opportunités de notre territoire auprès des franchiseurs et investisseurs. Le salon **FRANCHISE EXPO PARIS** permet la rencontre de plus de 35 600 investisseurs, créateurs d'entreprise et commerçants avec les dirigeants de 462 enseignes françaises et internationales.
Cet événement regroupe tous les acteurs du marché (banques, fédérations, avocats, experts-comptables, conseils...) qui accompagnent les créateurs d'entreprises et les réseaux.

UN FILM POUR VALORISER NOS ATOUTS ÉCONOMIQUES

Situé au carrefour des grandes métropoles européennes, le Pays de Laon dispose d'un véritable potentiel de développement économique. La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon continue de promouvoir les atouts de notre territoire et persuader les entreprises de se développer et de s'implanter dans le Laonnois.
Fort de cette ambition, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a fait appel à une agence spécialisée pour réaliser un film promotionnel d'une durée de 2mn30.
Son objectif est de valoriser l'environnement favorable (infrastructure, haute technologie, filières...) pour le développement qu'offrent nos pôles d'activités, mais également notre exceptionnel cadre de vie : dynamisme événementiel (sportifs et culturels), la qualité des équipements scolaires, sportifs et culturels, richesse du patrimoine architectural et environnemental.
Ce court métrage sera diffusé lors des salons professionnels, sur les réseaux sociaux et internet.

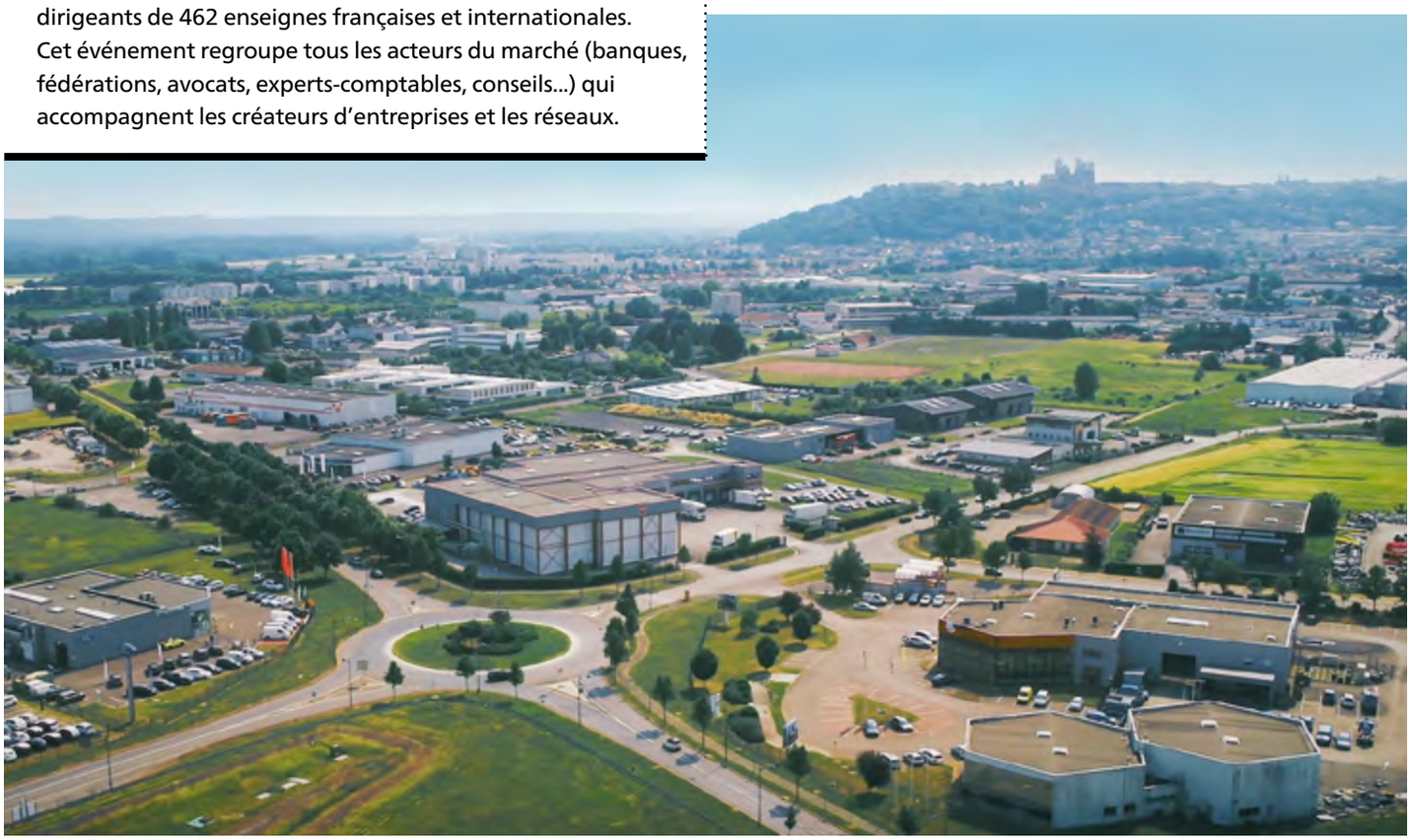

CULTURE

MAISON DES ARTS ET LOISIRS
2 PLACE AUBRY - 03 23 22 86 86
HTTP://BILLETTERIE.VILLE-LAON.FR

MUSIQUES ACTUELLES
POUR OREILLES CURIEUSES

GAËL FAURE
Vendredi 9 février - 20h30
le chanteur Gaël FAURE, participant de la "Nouvelle Star", sur les traces de ses origines ardéchoises, pour un concert ensoleillé

LANTERNE ROUGE
Samedi 10 février
le rock du groupe Lanterne Rouge en "showcase" à la médiathèque Montreuil

LA MORDUE LÉOPOLDINE HH
Samedi 17 février - 20h
En partenariat avec le festival Voix d'hiver de Gauchy, réunissant la Laonnoise Caroline Varlet dite La Mordue, et l'Alsacienne Léopoldine HH, l'un des univers musicaux les plus originaux du moment.

© : Charlotte Abramow

crédit photo Marc Braem

crédit photo Tiffany Duprés

ARTISTES EN RÉSIDENCE, LA CRÉATION AU CŒUR DE NOTRE VILLE

Ce début d'année est marqué par deux temps forts pour nos artistes en résidence, avec la présentation de spectacles dont la Ville de Laon a soutenu la création.
Tout d'abord, le projet interdisciplinaire de la compagnie Jours Dansants conduite par la chorégraphe Marjory Duprés, où s'entremêlent danse, son et image. Une soirée complète lui sera consacrée le **mardi 23 janvier** avec l'inauguration de l'exposition Mémoires cachées de Tiffany Duprés, à partir de 18h, suivie de la projection du film dansé *J'vois le genre* et le spectacle inédit *Des Lustres.*
Le 13 février, c'est au tour de la compagnie L'Esprit de la Forge – en résidence depuis 2015 – de présenter *Le Jardinier*, pièce de Mike Kenny qui aborde la mémoire des personnes et des choses, le lien entre les générations, les racines et la famille. Par une approche originale, au moyen de l'objet et de la marionnette, la compagnie fait de cette pièce intergénérationnelle (à partir de 7 ans) un moment de partage et d'émotion.

GARE AUX MOTS

C'est le rendez-vous annuel du conte et des arts de la parole. Vous pourrez rencontrer huit artistes lors de la soirée "Carte blanche", toute la journée à la Maison des Arts et Loisirs ainsi que dans les médiathèques Brassens et Montreuil. Retrouvez toutes les dates dans les pages "agenda" et sur laon.fr.

TRIBUNES

La fin de l'année 2017 a apporté son lot de changement. Un nouveau maire, un nouveau président d'agglomération, certains pensent peut-être que cela va signifier un changement de cap de la politique municipale.
L'année 2018 serait alors l'année du renouveau ? Hélas, nous n'en croyons rien.
La majorité municipale construite pendant 16 ans autour d'Antoine Lefèvre reste identique. Elle est composée des mêmes personnes exerçant les mêmes responsabilités.
Il est facile de comprendre qu'avec les mêmes ingrédients, on ne fait pas une recette différente.
Nous vivons une époque étrange faite de communication, plus que d'actes concrets, une époque où le ministre de l'économie sortant est présenté par les médias comme une nouveauté et même comme un changement d'époque. Mais aussi fou que cela puisse paraître, le plan de communication a été efficace. Nous connaissons la fin de l'histoire, celle d'un président de la République élu qui marche dans les pas de ses prédécesseurs.
À Laon, nous aussi nous vivons cette forme de changement dans la continuité, un visage change, seulement un visage. Il ne s'agit pas d'un changement de majorité, les choix de la municipalité seront toujours définis par les mêmes dogmes, à savoir, une prudence budgétaire parfois excessive, un investissement très inférieur aux besoins des Laonnois et une vision d'ensemble qui restera au mieux très floue.
Dans ce contexte, l'opposition de gauche restera fidèle à elle même. Nous considérons que forte de ces atouts Laon mérite un vrai projet ambitieux.
Il est enfin temps de faire entrer pleinement notre territoire dans le 21ème siècle. Celui de l'économie du partage, des circuits courts et de la solidarité.
Une ville moderne aujourd'hui est une ville verte et citoyenne où les décisions se prennent avec la population et pas malgré elle.

YAN RUDER – FAWAZ KARIMET
HERVÉ TELLIER - SÉVERINE DUPONT

GROUPE D'OPPOSITION
"LA GAUCHE LAONNOISE"

À l'ensemble des Laonnoises et des Laonnois, à vous tous qui vous investissez de différentes manières et dans différents domaines au cœur de notre ville, ainsi qu'à l'ensemble des élus municipaux, nous présentons nos vœux sincères de bonheur, de santé, et de réussite.
Voilà maintenant plus de trois ans et demi que nous siégeons au conseil municipal, que nous débattons, que nous proposons des actions pour permettre à notre ville de rayonner davantage sur le plan économique, social, culturel et touristique.
L'engagement politique n'est pas un exercice facile, qui demande un investissement personnel important. Il doit être également libre tout en étant respectueux des choix de chacun. C'est ainsi que des groupes politiques se recomposent, partageant ainsi une volonté commune de travailler utilement dans l'intérêt des Laonnois.
Certaines majorités font le choix de nier l'opposition, de la marginaliser. D'autres, au contraire, semblent avoir la volonté de travailler avec tous dans l'intérêt général de la ville et dans le respect de la démocratie.
Notre nouveau maire, Éric DELHAYE a proposé la création d'une commission "Cœur de ville" avec l'objectif de mener une réflexion et des actions pour dynamiser nos centres-villes, en y associant l'opposition.
Grâce à cette volonté ainsi marquée du respect de la différence légitime, nous souhaitons que cette nouvelle année nous permette un travail commun efficace.

EXCELLENTE ANNÉE 2018 À TOUS !

DAMIEN DELAVENNE – CHRISTINE CAZENEUVE

GROUPE D'OPPOSITION
"UN NOUVEAU MAIRE, UN NOUVEAU SOUFFLE"

MEILLEURS VŒUX À TOUS

La période des fêtes s'achève.
Nous espérons que ce fut l'occasion pour chacun de retrouver les siens. Les associations, les commerçants et nos concitoyens ont fait leur possible pour animer notre ville ou pour apporter un peu plus de partage et de magie de Noël.
Mais pour la fête commune, nous aurions pu faire mieux !
Quarante-huit heures de marché de Noël, c'est si peu de magie pour faire briller les yeux de nos enfants, c'est si peu de féerie à donner aux Laonnois qui s'en vont la chercher ailleurs dans le département ou plus loin, parfois.
Pourtant, notre cœur de ville ne demande qu'à battre de ces animations d'hiver. Le lieu est idéal pour apporter du rêve à tous, Laonnois, voisins et touristes…
Notre patrimoine étincellerait à la lueur des chalets brillants et décorés, la musique des sabots des chevaux et de leurs calèches animeraient nos rues, les odeurs gourmandes raviraient les petits et les grands.
Donnons-nous de l'ambition et de l'imagination dans ces animations pour que cette période devienne un temps de partage pour tous, auxquels les écoles et le conservatoire pourraient être associés par des défilés et des spectacles, avec un vrai marché qui durerait plusieurs semaines.
À toutes les Laonnoises et à tous les Laonnois, aux agents de la ville, nous adressons nos meilleurs vœux.
Pour qu'en cette année 2018, Laon se mette en marche !

AUDE BONO – MARIE SOLLER

GROUPE INDÉPENDANT "AIMER LAON"

En premier lieu, la majorité vous souhaite tous ses vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour cette nouvelle année.
Notre équipe est dans l'action, mobilisée autour de son nouveau maire, pour améliorer le quotidien des Laonnois et porter une ambition forte de reconquête du Cœur de Ville.
Aider les petits commerces, construire un marché couvert à Vaux, étudier la requalification du Point Champagne, établir une maison de santé en ville, réaliser des pistes cyclables, animer la ville par des grands évènements, organiser un concours d'urbanisme pour dessiner la ville de demain, réserver des heures aux personnes sans emploi dans les marchés publics, créer ou rénover des nouvelles aires de jeux pour les enfants, implanter un City Stade à Ile-de-France, autant de projets concrets lancés par la majorité municipale au bénéfice des Laonnois.
La majorité suit un cap tout en maîtrisant la fiscalité locale. Elle est exigeante envers elle-même et attend la même exigence de l'opposition. Que les critiques soient constructives, que les débats soient des débats de fond et sortent des querelles intestines qui font du tord à notre Ville. Toutes les idées sont les bienvenues, quelle que soit leur origine, la majorité est ouverte au dialogue. Souhaitons que chacun s'investisse réellement dans les commissions municipales pour y apporter sa contribution en poursuivant le même objectif, celui du développement de notre territoire et le bien-être de ses habitants.

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

LAON D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

IL Y A UN SIÈCLE, LA DIFFICILE QUESTION DU STATIONNEMENT À LAON

Depuis plusieurs siècles, la question du stationnement sur le plateau de Laon est une source d'interrogations constantes pour les municipalités successives. Un réseau de rues médiévales particulièrement étroites, mais aussi des pentes abruptes amenant aux faubourgs, rendent la circulation automobile, mais aussi le stationnement, peu adaptée dans une ville enserrée dans ses murailles. En outre, l'accroissement du nombre de véhicules motorisés au début du XX[e] siècle oblige les autorités laonnoises à édicter de nouvelles règles afin de sécuriser la voirie et d'éviter les encombrements.

LES PREMIERS RÈGLEMENTS

Le 26 novembre 1909, un arrêté du maire Georges Ermant interdit l'accès aux trottoirs "d'une façon formelle et générale aux voitures et aux cycles". Le 6 janvier 1920, son successeur Léon Nanquette prend un arrêté plus strict interdisant la circulation et le stationnement des voitures, mais aussi des animaux, sur les trottoirs de la ville et des faubourgs, afin d'assurer la sécurité des piétons. Un nouvel arrêté municipal du 10 janvier 1925 étend cette interdiction "aux grimpettes aboutissant au plateau".

Cependant, un rapport du commissaire de police daté du 20 juin 1929 pointe les insuffisances de ce dernier arrêté et préconise l'interdiction de stationner dans les rues du Bourg, David, Châtelaine et Serurier. Le stationnement illicite doit concerner uniquement des comportements répréhensibles et des arrêts pour des motifs pouvant paraître futiles : "s'attabler dans un café, s'arrêter sur la voie publique pour y discuter, entrer chez un coiffeur et y rester un certain temps". Ainsi, les médecins, livreurs et fournisseurs ne devraient pas être verbalisés "quand ils laissent leurs voitures devant les habitations où ils doivent entrer pour l'exercice de leur profession". Enfin, les jours de marché, les véhicules à deux ou quatre roues ne devraient stationner que sur les places du lycée ou de l'église Saint-Martin, voire dans la rue du 13 - Octobre.

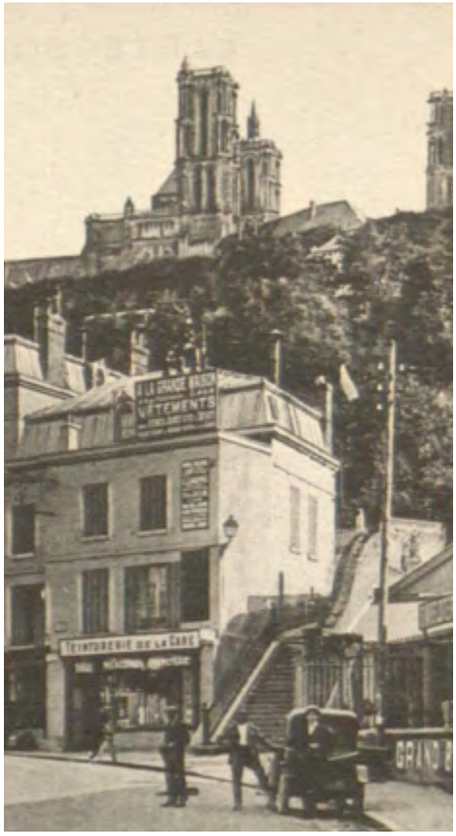

DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX PLUS PRÉCIS

Tenant compte des observations émises par le commissaire de police, le maire prend un arrêté le 23 décembre 1929. L'article 8 fixe des conditions précises : le stationnement sans motif légitime est interdit dans les rues à sens unique et est limité au temps nécessaire au chargement ou déchargement, sauf dans les virages. Surtout, il n'est permis qu'à des endroits bien déterminés : place de l'hôtel de ville sauf les jours de marché, place du parvis, place Signier, rue du 13 octobre, avenue de la République en face de l'école normale et place de la Gare. L'article 10 responsabilise aussi les piétons en leur interdisant le stationnement aux carrefours.

Le 15 avril 1933, un nouvel arrêté interdit "le stationnement prolongé et sans motif légitime dans les rues", tout comme aux carrefours et dans les virages. Dans celles où la circulation se fait en sens unique et dans la rue David, le stationnement est limité à la montée et à la descente des voyageurs, ainsi qu'au chargement et au déchargement sans interruption des marchandises. L'article 4 de cet arrêté définit huit espaces bien spécifiques de stationnement, ancêtres de nos parkings, notamment place de l'hôtel de ville (excepté aux heures de marché et les jours de foire), place de la cathédrale, place du Palais de justice, rue du 13 octobre 1918 et place de la Gare (parallèlement au trottoir jusqu'à hauteur de l'hôtel d'Angleterre).

Le 27 septembre 1935, un nouvel arrêté étend encore les zones de stationnement, tant sur le plateau (en y incluant les places Méchain et Foch) que dans les faubourgs, sur certaines places (Victor-Hugo, du Point-du-Jour, de la Gare) et dans certaines artères (boulevard Gras-Brancourt, avenues Carnot et Jean-Jaurès…). Place de la Gare, des pancartes indiquent aux automobilistes la manière de ranger leurs véhicules.

AMÉNAGEMENTS ET ARRANGEMENTS SPÉCIFIQUES

Mais ces arrêtés occasionnent des plaintes et certains riverains sollicitent des exceptions. Le 19 novembre 1930, l'horloger Louis Barbier se plaint que le bus de Neufchâtel a stationné devant son magasin : "un tel véhicule masque complètement mes étalages, ce qui me cause un certain préjudice". Le 19 avril 1933, le président du syndicat d'initiative fustige l'interdiction de stationner entre midi et 14^{H} rue David. Outre les dommages causés au tourisme et au commerce, il précise que cette mesure amène certains automobilistes mécontents à partir déjeuner à Soissons ou Saint-Quentin ! Sollicité par les hôteliers de la rue David, le maire autorise à ce que la partie de l'avenue Gambetta

au-dessous de la Caisse d'Épargne et la place Méchain servent de lieux de stationnement aux voitures des clients de la rue David.

En 1935, Robert Thiébaut propriétaire de l'hôtel de la Bannière proteste contre l'amende infligée à un voyageur de commerce vosgien qui "a eu la désagréable surprise de trouver dans sa voiture un petit papier l'invitant à passer au commissariat". L'amende est maintenue au motif que M. Thiébaut doit inviter ses hôtes à se garer plus bas vers la Caisse d'Épargne. Achille Manceau, autre représentant de commerce en bijouterie est également verbalisé en novembre 1935 pour avoir stationné devant la bijouterie Carlier au 15 rue Saint-Jean. Cependant, il obtient la mansuétude du tribunal de simple police après avoir invoqué la nécessité de transporter des "valises pesant très lourd", le "risque de se faire dévaliser" et le besoin de distinguer "ceux qui s'arrêtent pour entrer au café ou faire une visite à un ami" de ceux "qui comme moi, très touchés par la crise depuis plusieurs années travaillent à la commission".

Un an plus tard, Philippe Drouot, qui tient le magasin À la belle Jardinière rue Châtelaine dénonce encore le stationnement des véhicules, "bouchant portes et devantures" notamment de son commerce. Un comble quand on sait que cette rue en sens unique interdit évidemment tout stationnement !

Jean-Christophe Dumain
Société historique de Haute-Picardie

Crédits photographiques :
Archives départementales de l'Aisne.

Réf : FRAD002_22Fi_00770 - FRAD00226_03364 - FRAD00226_03361 - FRAD00226_03622 - FRAD00226_03435

LAON.fr
L'HISTOIRE A UN AVENIR

Eric **DELHAYE**

Maire de LAON

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Laon

LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE PERSONNEL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2018

**en 2018,
faites
germer
vos idées
...**

SUIVEZ-NOUS SUR **LAON.FR**